

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1246

EST par les présentes donné, par la soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 2 octobre 2018, a adopté le règlement suivant :

N° 1246 Amendement au règlement n° 506-G relatif à la régie interne, tel qu'amendé, afin de modifier l'article 2.4 « Terminologie »

L'objet de ce règlement de modification vise l'ajout de termes à l'article 2.4 « Terminologie », soit : pavillon (gloriette) et pergola (tonnelle).

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement d'urbanisme et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 10^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-huit (2018).


France Charlebois,
Directrice du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 10 octobre 2018 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site internet : stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,

Ce 10^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-huit (2018).


France Charlebois,
Directrice du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe